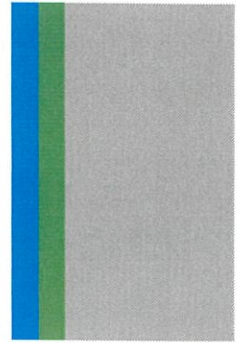




MAIRIE DE BREANÇON

Département : Val d'Oise
Arrondissement / Canton : Pontoise

Tel : 01.34.66.60.04
Mail : mairie.breancon@wanadoo.fr



ARRÊTE

De fermeture temporaire de la voie communale N°2 (route dans le bois du Rosnel à Marines) Le vendredi 18 septembre 2020 de 8h à 12h

- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions et des textes d'application, notamment la circulaire du 5 mars 1982
- Vu l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée par arrêtés du 24 novembre 1967, du 17 octobre 1968, du 22 juillet 1970, du 8 mars 1971, du 20 mai 1971, du 27 mars 1973, du 30 octobre 1973, des 10, 15, 25 et 26 juillet 1974, des 6 et 7 juin 1977, du 22 décembre 1978, du 13 juin 1979, du 13 décembre 1979, par circulaires n° 68.103 du 30 octobre 1968, n° 73.210 du 5 décembre 1973, n° 79.48 du 25 mai 1979, par l'arrêté interministériel du 22 septembre 1981, par l'instruction ministérielle du 23 septembre 1981, par l'arrêté interministériel du 19 janvier 1982,
- Suite à la demande du chargé de projet de la société DRIVING EVOLUTION de fermeture temporaire de la voie communale n°2, entre le Rosnel et Marines, un arrêté temporaire de circulation est nécessaire :

ARRETE

Article 1 :

A compter de 8h, le vendredi 18 septembre 2020, **la circulation sera interdite sur la voie communale n°2 entre le Rosnel et Marines** et ce, jusqu'au vendredi 18 septembre 12h.

Cette portion sera réservée à la société DRIVING EVOLUTION dans le cadre d'une démonstration automobile.

La déviation se fera par la voie communale n°1, du Rosnel à la départementale n°64.

Article 2 :

La signalisation de cette manifestation sera conforme à l'arrêté interministériel en date du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire.



La fermeture de la route et la mise en place de la déviation seront à la charge de la société « DRIVING EVOLUTION ».

Article 3 :

La société s'engage à remettre en état la voie communale après la démonstration.

Le référent sécurité auprès des services de secours sera :

M.DARFEUILLE Dimitri chargé de projet DRIVING EVOLUTION (07-71-69-19-69)

Article 4 :

La Brigade de Gendarmerie de Marines,
Le Centre de Secours de Marines,
Sont avertis de cet arrêté.

Fait à Bréançon le 10 septembre 2020
Le Maire, Gilles MOLLAND

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Maire de Bréançon" at the top, "95 Val d'Oise" at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback. The signature is a cursive script that loops around the stamp.